

Un médecin poursuivi par l'Ordre pour ses méthodes de diagnostic de l'électrohypersensibilité

18.12.2017



https://www.legeneraliste.fr/actualites/article/2017/12/18/un-medecin-poursuivi-par-lordre-pour-ses-methodes-de-diagnostic-de-lelectrohypersensibilite_313154

Le **Pr Dominique Belpomme**, cancérologue parisien, qui se bat pour la [reconnaissance de l'électrohypersensibilité](#) (EHS) en tant que pathologie, est visé par une **procédure disciplinaire de l'Ordre des médecins**.

Le **Conseil national de l'Ordre des médecins** a déposé une **plainte contre le praticien devant la chambre disciplinaire de première instance d'Ile-de-France** pour deux motifs liés à ses activités de diagnostic de l'électrohypersensibilité. L'information révélée par l'Agence de presse médicale (APM) a été confirmée par l'Ordre au Généraliste.

L'ancien chef de l'unité d'oncologie médicale à l'**hôpital Boucicaut** et fondateur et président de l'**Association pour la recherche thérapeutique anticancéreuse** (ARTAC), affirmait dans une étude avoir trouvé les critères permettant de diagnostiquer ce syndrome, qui n'est pas reconnu comme tel par l'**Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)**.

Lors d'une consultation hebdomadaire à la **clinique Allera-Labrouste** à Paris, le praticien délivre des certificats médicaux attestant d'un « **syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques (Sicem)** ». Le directeur du service des études médicales d'EDF a alerté l'Ordre, car de nombreux clients présentaient des certificats du Pr Belpomme pour contester l'installation du nouveau **compteur Linky**. Ces certificats étaient établis selon le même modèle, les mêmes termes, seuls les noms changeaient. Le CNOM reproche donc au Pr Belpomme une « *absence d'individualisation du diagnostic et de prise en compte de la personnalité de chaque patient* ».

Un examen diagnostique à 250 euros

L'autre motif de la plainte porte sur l'un des examens de diagnostic effectué par le Pr Belpomme : « **l'encéphaloscanner** ». Cet examen par ultrasons, utilisé justement pour repérer une électrosensibilité, n'a jamais fait l'objet d'une publication dans la littérature scientifique et ne fait pas partie de la nomenclature. Il est reproché au Pr Belpomme d'avoir adressé ses patients auprès du seul cabinet d'imagerie parisienne réalisant cet examen, facturé 250 euros, non remboursé, précise l'APM. C'est la **Direction générale de la santé**, qui aurait alerté l'Ordre sur ce point. Cette fois-ci la plainte porte sur les dispositions du code de déontologie qui impose au médecin d'« *élaborer son diagnostic avec soin, et de donner au patient des soins consciencieux et fondés sur les données acquises de la science, en s'interdisant tout recours à un procédé illusoire ou insuffisamment éprouvé* »